

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
28 juin 2019**

PUBLIE LE : 5 juillet 2019

Délibération n°280619-1 : Approbation des procès-verbaux de la séance du 25 février 2019 et de la séance du 1^{er} avril 2019

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le dix-sept juin deux mille dix neuf par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 17 JUIN 2019

Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante du pôle secrétariat des syndicats intercommunaux
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	14

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à dix heures, le Comité de Syndicats Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le dix-neuf juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 28 JUIN 2019

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
 Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
 Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
 Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
 Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
 Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
 Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
 Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
 Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
 Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
 Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
 Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE
 Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
 Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
 Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
 Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
 Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
 Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
 Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
 François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
 Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
 Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
 Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
 Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE
 Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
 Fatiha EL MASAOUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
 Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT
 Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT
 Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
 Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT
 Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des Services Techniques
 Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général
 Madame Adolphine KOYAWOZA, Apprentie au secrétariat général

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5 pour le compte administratif 6 pour les autres délibérations

SIDRU / CS -280619-1

OBJET : PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 25 FEVRIER ET DU 1^{ER} AVRIL 2019

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

VU l'article 21 du règlement intérieur du SIDRU ;

CONSIDERANT que les procès-verbaux de la séance du 25 février 2019 et de la séance du 1^{er} avril 2019 ont été transmis aux délégués lors de l'envoi du dossier du comité ;

LE COMITE,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : APPROUVE, à l'unanimité, sans ajout ni modification, le procès-verbal de la séance du 25 février 2019.

ARTICLE 2 : APPROUVE, à l'unanimité, sans ajout ni modification, le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2019.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 05 JUIL. 2019

Transmis en préfecture et affiché le 05 JUIL. 2019

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS

Président du Syndicat Intercommunal